

La Guychelin, était-elle vraiment une prostituée ?

Par Jacques Blaquière, généalogiste

N'eut été de la naissance déclarée illégitime par l'église catholique de cinq de ses sept enfants, nous n'aurions jamais su que notre ancêtre Catherine Guychelin 1658-1733 se serait livrée à la prostitution. S'agissait-il vraiment de prostitution ? Ce comportement dit scandaleux à l'époque attire à peine l'attention de notre société pour des comportements similaires aujourd'hui. À l'époque de Catherine Guychelin au Québec, une femme qui avait le malheur de montrer sous ses jupons retroussés la peau nue de ses chevilles, que ce soit accidentellement ou non, pouvait facilement se faire accuser d'être une prostituée. Les bigots, présents partout et habillés de vêtements noirs, épiaient tout, créaient des scandales avec tout ce qu'ils voyaient et rapportaient tout pour se faire valoir aux autorités religieuses et politiques.

Une femme qui se serait exhibée en bikini dans ce temps-là aurait été brûlée vive sur un bûcher pour « *s'être montrée nue en public* ». Catherine Guychelin voulait manifestement un compagnon de vie, une famille et des enfants. Ses compagnons coureurs des bois, voyageurs ou soldats, souvent absents, lui faisaient régulièrement défaut. Catherine Guychelin a trouvé le moyen d'avoir les enfants qu'elle souhaitait et a réussi malgré tout à se marier trois fois malgré ce que les bigots lui ont reproché au cours de sa vie. Elle a signé un premier contrat de mariage à l'âge de 11 ans, en 1669 à Sillery, et un dernier contrat à 58 ans en 1716 à Montréal. Le 19 août 1675, à l'âge de 17 ans, elle comparaît à Québec devant le Conseil souverain, qui constituait alors la Cour supérieure du Québec, sous l'accusation de « mener une vie scandaleuse et de s'être prostituée ».

On ne lit à nulle part que Catherine Guychelin se faisait payer pour « sa vie scandaleuse ». Elle fut bannie de Québec et s'en alla vivre à Montréal « à attendre le retour de son mari ». Ses deux compagnons de circonstance furent condamnés chacun à un montant dérisoire de 30 livres d'amende pour « avoir eu la compagnie charnelle de la Guychelin ». Se pourrait-il que notre ancêtre Catherine Guychelin 1658-1733 ait été plutôt une personne aussi naïve que jolie, qui aurait été abusée sexuellement par des hommes beaucoup plus vieux qu'elle, peut-être des notables mieux nantis, irresponsables et toujours restés impunis ?

20140701